

COMITÉ DE SUIVI Saint-Hyacinthe

Compte rendu de la rencontre
du Comité de suivi



6 septembre 2024

Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales.....	2
1. Mot de bienvenue.....	3
2. Lecture de l'ordre du jour	3
3. Rappel du rôle et fonctionnement du Comité de suivi.....	3
4. Suivi de la licence	3
5. Présentation des travaux effectués au courant de l'année 2024	4
6. Présentation des travaux prévus pour 2025.....	4
7. Implication de la communauté et sécurité.....	7
8. Varia, questions et suggestions.....	8
9. Fin de la rencontre	8

Informations générales

Date : 6 septembre 2024	Durée : de 13h30 à 14h26
Endroit : Réunion virtuelle (Microsoft Teams)	
Personnes présentes	
Membres présents	
<ul style="list-style-type: none">● M. Pascal Simard, directeur de l'aménagement - MRC les Maskoutains (représentant du milieu municipal)● M. Martin Bazinet, citoyen (entrepreneur en construction)● M. Hugo Bouvier, citoyen● M. Claude Lemonde, citoyen (propriétaire terrien)	
Pacific Canbriam	
<ul style="list-style-type: none">● M. Steve Glavac, ingénieur consultant	
Pilote groupe-conseil	
<ul style="list-style-type: none">● M. Jean-Simon Rioux● Mme. Rahma Eldeeb	
Absents	
<ul style="list-style-type: none">● M. David Bernard, Directeur du Bureau du Ndakina - Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Rappel du rôle et fonctionnement du Comité de suivi
4. Suivi de la licence
5. Présentation des travaux effectués au courant de l'année 2024
6. Présentation des travaux prévus en 2025
7. Implication de la communauté et sécurité
8. Varia, questions et suggestions
9. Fin de la rencontre

Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions**1. Mot de bienvenue**

M. Jean-Simon Rioux souhaite la bienvenue aux membres du Comité et fait la présentation de Mme Rahma Eldeeb, la nouvelle ressource attribuée au Comité de suivi chez Pilote groupe-conseil. Il précise que Rahma Eldeeb et lui-même travaillent pour Pilote groupe-conseil, une firme externe neutre mandatée par Pacific Canbriam pour faciliter le fonctionnement et la logistique des comités de suivi.

Sont présents M. Steve Glavac, ingénieur consultant pour Pacific Canbriam, M. Pascal Simard, directeur de l'aménagement de la MRC les Maskoutains, M. Martin Bazinet, entrepreneur en construction, M. Claude Lemonde, propriétaire terrien ainsi que M. Hugo Bouvier, citoyen.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. Rioux présente l'ordre du jour de la rencontre.

1. Mot de bienvenue
2. Présentation des travaux effectués par Pacific Canbriam au courant de l'année 2024
3. Présentation des travaux prévus pour la fermeture définitive des puits en 2025
4. Varia, questions et suggestions
5. Fin de la rencontre

3. Rappel du rôle et fonctionnement du Comité de suivi

M. Rioux poursuit avec un bref rappel des éléments clés relatifs aux comités de suivi, et rappelle aux membres du comité qu'ils ont accès au guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et les obligations légales sur le site web du Gouvernement du Québec.

4. Suivi de la licence

M. Rioux rappelle aux membres du comité les informations sur la licence couverte par le comité de suivi.

Terrain couvert par le comité

Numéro de licence : 2005PG780

Nombre de puits : 5

Date d'attribution : 2005 10 05

Superficie : 180,69 km²

Municipalités couvertes :

- La Présentation (puits A281 et A274)
- Saint-Jude
- Saint-Barnabé-Sud (puit A282)
- Saint-Simon
- Saint-Hyacinthe (puits A284 et A273)
- Sainte-Marie-Madelaine
- Sainte-Madeleine

MRC : Les Maskoutains

5. Présentation des travaux effectués au courant de l'année 2024

Travaux effectués

M. Rioux indique que Pacific Canbriam doit partager avec le Comité les renseignements sur l'ensemble des travaux qui ont été effectués durant l'année qui vient de s'écouler (2024) ainsi que sur ceux prévus pour l'année à venir (2025).

Conformément aux informations fournies par M. Glavac et Pacific Canbriam, M. Rioux souligne que les travaux effectués ont porté sur l'entretien et sur l'inspection régulière des sites afin d'en assurer la sécurité. M. Rioux ajoute que parallèlement à ces travaux, Pacific Canbriam a également débuté la planification des travaux en vue de la fermeture définitive des puits prévue pour l'été 2025.

6. Présentation des travaux prévus pour 2025

Quant aux travaux prévus pour 2025, M. Rioux explique qu'ils consisteront d'abord, à entretenir et à inspecter régulièrement les sites. Ensuite, il ajoute que les travaux concrets pour la fermeture définitive des puits devraient normalement être amorcés par Pacific Canbriam en 2025, conformément aux directives du Gouvernement du Québec.

La présentation du Plan 2025 de Pacific Canbriam pour la fermeture définitive des puits a été effectué par M. Steve Glavac. Les opérations de fermeture des puits débuteront en 2025, se termineront en 2026 et que la réhabilitation des sites se poursuivra après 2026.

M. Glavac explique d'abord que le plan prévoit débuter par les puits de La Présentation HZ # 1A et Saint-Hyacinthe # 1 puisque ces deux puits nécessitent une opération de désaffection souterraine (*downhole abandonment*) avant de pouvoir effectuer les travaux correctifs visant les émanations à l'évent du tubage de surface et les migrations de gaz. Il insiste sur le fait que bien que le débit des fuites au niveau sous-terrain soit actuellement minime à la suite d'interventions menées précédemment sur le puit (moins de 1 mètre-cube par jour), Pacific Canbriam tentera de les réduire à zéro.

M. Glavac poursuit en présentant les principales étapes de la fermeture d'un puit. Premièrement, il a y l'inspection annuelle pour déterminer la pression du tubage et les tests d'émanation à l'évent du tubage de surface et d'accumulation. Deuxièmement, il y a la désaffection souterraine (*zonal abandonment*) du puit qui regroupe les interventions dans le sous-sol dans la zone où le gaz entre dans le puit. Troisièmement, il y les interventions à la surface (moins de 600 mètres de la surface) afin de traiter les émanations à l'évent du tubage de surface et la migration de gaz par injection de ciment.

Enfin, M. Glavac fait la démonstration des aspects techniques des interventions prévues pour la fermeture définitive de chacun des cinq puits visés par le plan 2025. En résumé, deux puits nécessitent des travaux de désaffection (bouchon de pont et ciment), deux puits nécessitent des interventions souterraines (perforation et injection de ciment) et un puit ne nécessite aucun travail car celui-ci n'a aucune perforation.

1. La Présentation #1 : Pressage du ciment pour résoudre les problèmes d'émanation à l'évent du tubage de surface et de migration de gaz

Objectif : Évaluer l'émanation à l'évent du tubage de surface et la migration de gaz

Opérations sur le site :

- Forage du ciment
- Effectuer un relevé du bruit/de la température pour identifier la source
- Perforer la source
- Réaliser une injection de ciment
- Répéter en cas de persistance de bulles d'émanation à l'évent du tubage de surface

2. La Présentation HZ #1A : Désaffection du puit

Objectif : Désaffection souterraine et émanation à l'évent du tubage de surface

Opération provisoire :

- Retirer la valve de contre-pression
- Purger la pression du puits vers la torchère
- Installer un bouchon de pont et réaliser un essai de pression
- Verser du ciment de rebouchage
- Évaluer et traiter l'émanation à l'évent du tubage de surface

3. Saint-Hyacinthe # 1 : Désaffection – sans émanation à l'évent du tubage de surface

Objectif : Bouchon de pont + 8 m de ciment

- Situation actuelle :
 - 3 bouchons de pont installés en mai 2010
 - Le test de pression n'a pas tenu
- Étapes suivantes :
 - Retirer la valve de contre-pression
 - Déterminer la pression du tubage / test de pression
 - Réaliser un essai de pression du tubage de surface (si la pression du tubage est à "0")

4. Saint-Hyacinthe HZ 1A : Aucune intervention nécessaire

M. Glavac indique qu'il n'y a aucune intervention à faire sur le puit Saint-Hyacinthe HZ 1A. Le puit n'a aucune perforation.

5. Saint-Barnabé HZ 1 : Injection de ciment pour traiter l'émanation à l'évent du tubage de surface

Objectif : Arrêter l'émanation à l'évent du tubage de surface

Opérations sur le site :

- Installation de la tête de puit
- Réalisation d'un relevé du puit :
- Ciment de liaison
- Bruit / température
- Perforer la source potentielle
- Réaliser une injection de ciment
- Répéter la perforation et l'injection si les bulles persistent dans l'évent du tubage de surface
- Estimation des coûts : 400 000 \$ et plus

Questions ou commentaires

- a. M. Bazinet demande si la durée des travaux sur les deux puits qui nécessitent une désaffection souterraine (*downhole abandonment*) sera plus longue que la durée des travaux sur les autres puits.

M. Glavac estime que ces deux puits (Saint-Hyacinthe # 1 et La Présentation HZ #1A) nécessiteront 2 à 3 mois de travaux supplémentaires.

- b. M. Bazinet demande si étant donné le délai supplémentaire dû aux travaux de désaffection souterraine, Pacific Canbriam a prévu des mesures de sécurité pour faire face à la présence potentielle de manifestants sur le site, comme ce fut le cas à La Présentation en 2011.

M. Glavac indique que Pacific Canbriam n'a pas réfléchi à cet aspect en date d'aujourd'hui et que leur objectif premier est d'être conforme aux directives du Gouvernement, c'est- à-dire fermer rapidement les puits en s'assurant qu'ils n'émettent aucune émanation.

- c. M. Bouvier demande s'il y a des puits dont le processus de fermeture nécessite une brûlée de gaz (torchage).

M. Glavac indique que oui c'est le cas d'un seul puit (Présentation HZ #1A) où la présence d'un petit volume de gaz naturel dans le puit cause une pression. Il faut donc brûler le gaz naturel pour enlever cette pression avant de procéder à la fermeture du puit.

- d. M. Bazinet souhaite savoir si le voisinage du puit sera averti en amont de l'opération de brûlage de gaz, contrairement à 2011 où l'opération avait été mise en œuvre la nuit et sans avertissement. M. Bazinet relate un événement en 2011 où, voisin d'un puits, il s'est fait réveiller en pleine nuit par un bruit assourdissant lié au torchage. Conséquemment, M. Bazinet demande à M. Glavac de prévenir les gens, car si le moment des travaux est communiqué à l'avance, ils pourront mieux s'adapter.

M. Glavac indique qu'effectivement tous les résidents dans un rayon de 1 kilomètre du puit seront avertis en amont de l'opération, conformément au plan de communication provisoire de Pacific Canbriam.

7. Implication de la communauté et sécurité

M. Glavac souligne les efforts de Pacific Cambrian de maintenir les relations avec les propriétaires fonciers durant les opérations de fermeture définitive des puits. M. Glavac indique que contrairement aux années passées où Pacific Canbriam n'avait aucune obligation à ce niveau, ils ont maintenant l'obligation d'informer la communauté et les services publics des opérations qui se déroulent sur le site afin de s'assurer recueillir toutes questions ou préoccupations dans le but de minimiser les problèmes occasionnés pour la communauté. Le plan inclut également la mise en place de mesures de sécurité ainsi qu'un Plan d'intervention d'urgence (PIU).

Plan de communication provisoire

- En amont de l'opération :
 - Identifier et notifier les résidents dans un rayon d'un kilomètre : Lettre d'avis d'opération
 - Rencontre avec le maire / le conseil municipal :
 - Description de l'opération et sa durée
 - Impact :
 - Utilisation prévue des routes
 - Bruit
 - Lignes de communication
 - Avertissement des services de police et d'incendies locaux
 - Révision du Plan d'intervention d'urgence (PIU)
- Opérations : Prioriser sur la sécurité
 - Chaîne de commandement du PIU (spécifique au site)
 - Plan de communication du PIU (provenant du PIU du Québec)
 - Flux de communication du PIU (provenant du PIU du Québec)

8. Varia, questions et suggestions

Questions ou commentaires

- a. M. Lemonde demande quelle sera le délai nécessaire pour remettre les terres en agriculture à la suite de la fermeture des puits.

M. Glavac estime qu'il faudra 2 à 3 années. Il indique que Pacific Canbriam a l'obligation légale de remettre les sites dans leur état initial. Une fois le site complètement restauré et que cette restauration est certifiée par le gouvernement, il sera alors possible de les remettre en culture.

- b. M. Bazinet demande quelle sera la profondeur des bouchons par rapport à la surface du sol. Il désire s'assurer que la profondeur permet aux agriculteurs de travailler leurs champs sans se soucier d'endommager les puits avec leurs équipements et d'être tenu responsables des dommages.

M. Glavac indique que les bouchons se trouvent à exactement 1,6 mètres de la surface du sol, conformément à la réglementation. Il rassure les membres du comité en les informant qu' étant donné que les puits seront complètement scellés avec un bouchon souterrain de 8 mètres, un accrochage des bouchons de surface (qui eux ne sont pas scellés de façon hermétique) ne risque pas de causer de fuites. M. Glavac souligne que des affiches doivent être installées à proximité, indiquant clairement la présence des puits et leurs coordonnées géographiques exactes.

9. Fin de la rencontre

M. Rioux mentionne aux membres du Comité que les présentations seront disponibles sur le site web dédié pour consultation. Ils leur indiquent que dans l'éventualité où les membres du comité auraient d'autres questions à poser ou souhaiteraient communiquer avec Pacific Canbriam, ils peuvent s'adresser à M. Glavac ou Pilote groupe-conseil qui assure un lien avec la compagnie.

Il remercie les membres de leur implication ainsi que de leur engagement et de leur mobilisation.

Il rappelle aux membres qu'un compte-rendu de la rencontre annuelle leur sera partagé dans les plus brefs délais suivant la rencontre.

M. Glavac et M. Rioux remercient tous ceux qui ont participé à cette réunion.

La rencontre prend fin.